

PES : mon salaire

Indice 395

Valeur du point au 1^{er} juillet 2023 : 59,0734€

$395 \times 59,0734€$: 23 333,99€ (Brut annuel)

$23\ 333,99€ / 12$: 1944,49€ (Brut mensuel)

Cotisations

Retraire : - 215,84€

CSG : - 175,76€

CRDS : - 9,55€

Transfert primes/points

- 32,42€

Système qui permet la diminution des primes et l'augmentation du traitement de base

Traitement net mensuel

1510,92€

Le salaire sans les primes et indemnités

A ajouter à cela

... si je suis à mi-temps

Indemnité et Suivi d'Accompagnement des Élèves (ISAE) : 106,25€ brut/mois

Prime d'attractivité (prime grenelle) : 177,5€ brut/mois

Prime informatique : 176€ brut/mois

Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF) : 110€ brut/mois
(Conditions d'obtention : commune de formation distincte de celle de l'école et du lieu de résidence)
OU Frais de stage

... si je suis à plein temps

Indemnité et Suivi d'Accompagnement des Élèves (ISAE) : 212,5€ brut/mois

Prime d'attractivité (prime grenelle) : 177,5€ brut/mois

Prime informatique : 176€ brut/mois

Frais de déplacement à l'INSPE : Les stagiaires peuvent demander le remboursement de leur frais de déplacement pour les jours à l'INSPE.

Et seulement si vous êtes concernés

Prise en charge mutuelle : 15 €

Indemnité REP : 144,50 € brut/mois

Indemnité REP + : 426,17 € brut/mois + part variable

Supplément familial de traitement (SFT)

Forfait Mobilité Durable : 100€ / 200€ / 300€ brut

Prime d'activité

Tout sur ma rémunération en détail, article évolutif

